

« Circulaire Valls » : les régularisations bondissent (Sénat)



☒ Lu dans [Projet de loi de finances pour 2018 : Asile, immigration, intégration et nationalité, Sénat.](#)

*« Difficile, tout d'abord, de cerner la stratégie du Gouvernement en matière d'immigration régulière et d'intégration des étrangers à la société française. Derrière la fermeté de son discours, il n'envisage pas d'abroger la « circulaire Valls » du 28 novembre 2012, qui a pourtant contribué à l'augmentation des régularisations d'étrangers en situation irrégulière de plus de 30 % en cinq ans. (...) **une hausse substantielle des régularisations d'étrangers en situation irrégulière : elles sont passées de 23 294 en 2012 à 30 632 en 2016 (+ 31,5 %), notamment sous l'effet de la « circulaire Valls » du 28 novembre 2012.***

Au total, 2,83 millions d'étrangers disposent d'un titre de séjour français, 70 % d'entre eux bénéficiant d'une carte de résident valable dix ans et renouvelable de plein droit sauf menace pour l'ordre public. » [Source Sénat.](#)

Joachim Vellocas

<http://islamisation.fr/2017/12/21/circulaire-valls-les-regularisations-de-clandestins-bondissent-senat/>